

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Commune de
LOCQUETAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise à jour

**Décret ministériel du 26 mars 2018
abrogeant les décrets fixant
l'étendue de la zone spéciale de
dégagement et les servitudes de
protection contre les obstacles
et les perturbations électromagnétiques
applicables au voisinage
du centre d'émission du camp
de Meucon à Monterblanc
référéncées PT1 et PT2
et impactant la commune
de Loquetas**

**Plan des servitudes
d'utilité publique**

échelle: 1/10000ème

Document mis à jour le

Octobre 2018

Servitudes connues de l'état

- 

AC1 Servitude de protection des monuments historiques
1-Calvaire du cimetière au bourg MH inscrit le 6 mai 1927
2-Croix du chemin de Coët Candec MH inscrit le 13/05/1937
3-Château de Coët Candec MH inscrit le 8 MAI 1939
débordement de la commune de Locmaria Grand Champ
- 

AR6 Servitude aux abords deschamps de tir
Camp de Meucon
- 

AS1 Servitude de protection des eaux potables
Captages de Kerbotin et Lihanou de la commune de St Avé
Captages de Guernevé, Granuhac et Cadual commune de Meucon
- 

I4 Servitude relative à la distribution d'énergie électrique
- 

PM1 Servitude relative au plan de prévention des risques d'inondations
PPRI bassins versants Vannetais
AZI du Loch et du Sal
- 

T4 Servitude aéronautique de balisage
Aérodrome de Vannes - Meucon
- 

T5 Servitude aéronautique de dégagement
Aérodrome de Vannes - Meucon
- 

T7 Servitude établie à l'extérieur des zones des zones de dégagement
(hors aérodrome de Vannes Meucon)

